

N° 98 > JANVIER 2022

La lettre de parly

Bulletin d'information et de liaison
des Copropriétaires et Résidents

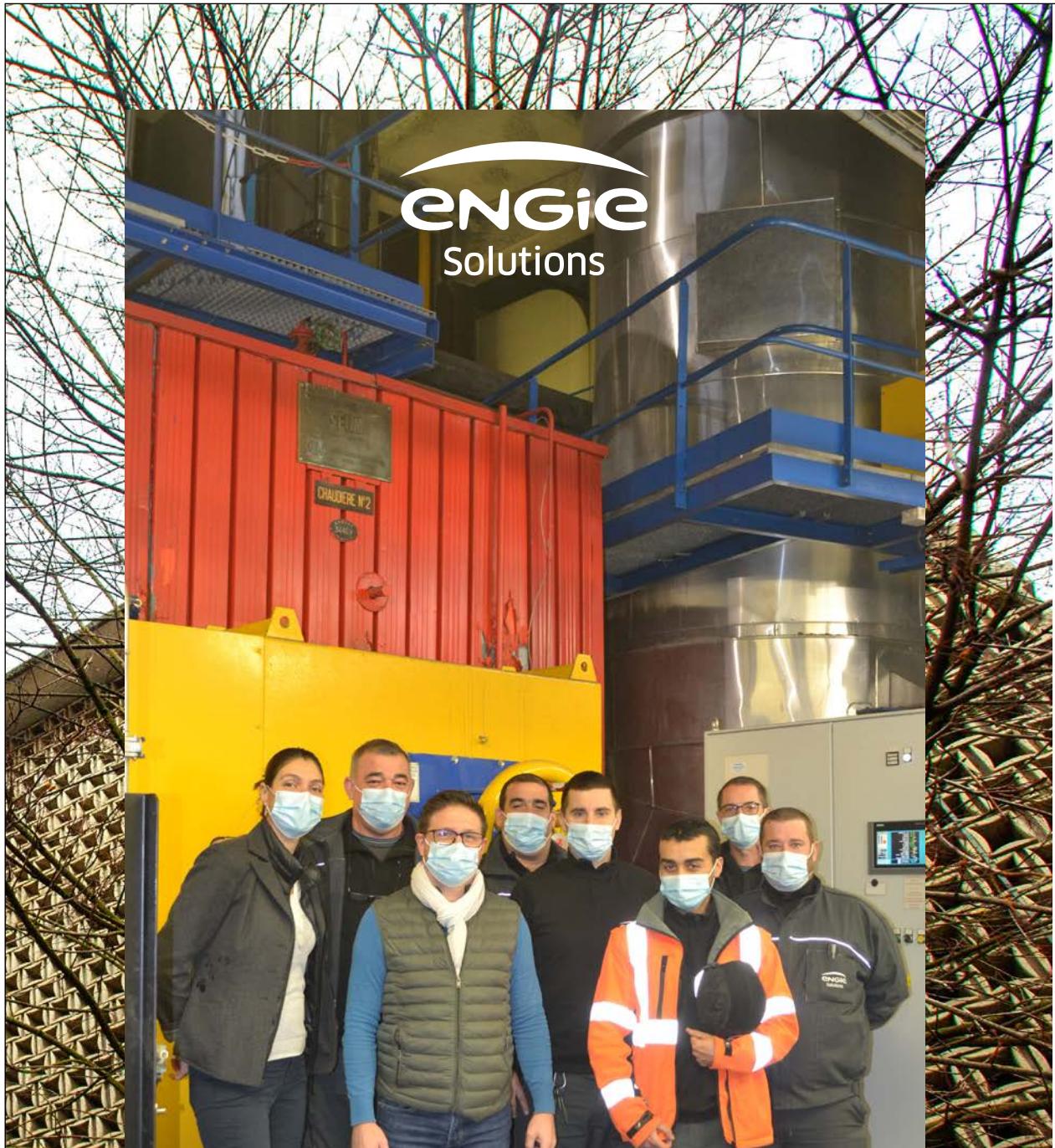
2022, en harmonie
avec la planète



Dossier

► 2022, année des choix énergétiques.

www.parly2.com



ENGIE Solutions, exploitant du réseau de chaleur de la copropriété de Parly 2 et acteur de la transition neutre en carbone du territoire

- **7 500 logements, l'hôpital Mignot et plusieurs bâtiments communaux de la ville du Chesnay alimentés en chauffage et en eau chaude sanitaire**
- **Une équipe d'exploitation de 8 personnes dédiée à la continuité de service**

La lettre de Parly2 N°98
Éditeur : Association Parly.com
Local postal 376 – 78158 Le Chesnay-Rocquencourt cedex
Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication : Alain Cahen

Ont participé à la réalisation de ce numéro : A. Cahen, Y. Cahin, A. Coquier, O. Dehaut, G. Descombes, M. Lecluse, J.P. Mougeot, A. PrévotEAU, M.F. Rivet.

Photos : Parly.com

Crédits photos : Shutterstock, Freepik, Véronique Cheynet-Cluzel -

Illustrations : MARKETING TACTICS, Freepik

Publicités : CPH, CULINELLE, LOGGIARAMA, MBS, OPTIC 2000, ENGIE.

Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS - 01 78 94 97 87

Imprimerie BIKOM

Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, papier

certifié PEFC



► 2022, année cruciale.

A l'horizon 2025, le modèle sur lequel a été conçu notre copropriété, comme toutes celles des années 60/70, devra avoir sensiblement évolué. Le poste principal de charges (la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, soit près de la moitié de nos charges de fonctionnement) était exceptionnellement bas grâce à l'utilisation d'une énergie abondante et relativement bon marché et à un réseau intégré de chaleur très performant, encore optimisé par une cogénération*.

Notre futur contrat de chauffage devra reposer sur de nouveaux équilibres, tenant compte de la hausse programmée des énergies fossiles et de la fiscalité associée, ainsi que de la fin de la cogénération. L'évolution du prix du gaz à moyen et long terme est difficile à estimer précisément, mais à titre d'exemple le seul effet de l'arrêt de la cogénération aurait fait passer en 2019 le prix du MWh de 40 à plus de 70€uros.

Ce n'est pas une découverte pour notre Conseil Syndical et nous nous sommes organisés depuis deux ans pour travailler sur ce sujet. Un groupe de travail « futur énergétique » est en place. Il est animé par le Directeur du Syndic et assisté par un Cabinet Conseil (EGIS) sur les différents aspects technique, financier, juridique et contractuel.

Au sein de ce groupe de travail, la piste de la géothermie est explorée par l'intermédiaire d'ENGIE (voir l'article sur le sujet dans ce numéro) et les solutions alternatives sont envisagées en parallèle. Une réflexion est également menée sur la réduction de notre consommation d'énergie et l'isolation du bâti.

Pas d'illusion cependant : une hausse du coût de la chaleur est inéluctable, à Parly2 comme ailleurs.

L'objectif n'est pas de l'annuler mais de trouver le nouveau modèle qui la minimisera. Le projet géothermal pourrait nous permettre de ne pas prendre de plein fouet l'intégralité de la hausse des énergies fossiles, comme ce sera le cas dans les autres copropriétés.

Et pour être prêts en 2025, les copropriétaires auront à prendre des décisions en Assemblée Générale dès cette année 2022.

Année cruciale donc.

Pour l'aborder sereinement, la copropriété pourra s'appuyer sur le réseau de ses 330 bénévoles. Il est renouvelé cette année à l'occasion des élections triennales de nos Conseils Syndicaux Secondaires (CSS) et de notre Conseil Syndical Principal (CSP). Bienvenue aux nouveaux élus et merci à tous, anciens et nouveaux, de leur engagement qui est depuis toujours un des points forts de Parly2.

Au nom de tous mes collègues du CSP, je souhaite à tous les copropriétaires et résidents une bonne et heureuse année 2022, une bonne santé et un plaisir inchangé à profiter du charme de nos résidences.

Très cordialement,



► **Alain CAHEN**
Président du Conseil
Syndical Principal

**revente de l'électricité produite par une turbine à gaz et récupération de l'énergie des gaz d'échappement dans une chaudière.*

Sommaire

COPROPRIETE

► SAIC et Syndicat Principal-AG du 10 juin 2021 : une année « record » ! p4

► Syndicats secondaires - Assemblées Générales 2021 : un bon cru... p6

DOSSIER

► 2022, année des choix énergétiques. p7

► Le futur énergétique de Parly2... Un projet qui se creuse. p8

► Rénovation énergétique sous son angle financier p9

VIE DE NOS RÉSIDENCES

► Marc Chochois, intendant à Pré-Catelan. p13

► Les piscines de Parly2 : nouvelle saison perturbée ! p14

► Un rafraîchissement collectif pour Parly2 ? p15

ACTUALITÉS

► Commission mixte p16

► Le saviez-vous ? p17

VIE ASSOCIATIVE

► Interview Présidente de l'Association Accomplitude p18

► Le Chaudron s'installe au centre Martin Luther King p20

BRÈVES

p22

Assemblées Générales du 10 JUIN 2021 : une année « record » !

SAIC* et Syndicat PRINCIPAL

La crise sanitaire « Covid 19 » nous aura contraints, pour la deuxième année consécutive, à tenir les assemblées générales du Syndicat Principal et de la SAIC sous la forme du vote par correspondance unique.

Et vous avez répondu « présent » en envoyant massivement vos formulaires de vote :

4.679 formulaires (+20% vs 2020) pour le Syndicat Principal	soit 59,90 % des tantièmes
2.670 formulaires (+40% vs 2020) pour la SAIC	soit 50,11 % des actions

Par cette participation importante, vous avez :

► permis à toutes les résolutions d'être adoptées :

Outre les comptes de l'exercice 2020 et le budget 2022 ainsi que les travaux présentés pour les piscines OPERA et SOLFERINO, vous avez également approuvé les résolutions importantes pour l'avenir de Parly2 comme l'étude du futur énergétique de la copropriété, le financement des travaux à réaliser sur les installations de chauffage et les projets présentés par les tranches commerciales A3 (Érables) et A5 (St-Antoine) qui vont contribuer à améliorer l'environnement de ces commerces (les résidences riveraines vous en remercient).

► salué l'investissement de vos élus bénévoles :

Les membres des Conseils Syndicaux œuvrent au quotidien pour entretenir et valoriser votre patrimoine commun et préparer les projets présentés aux diverses assemblées générales.

► récompensé le travail de vos salariés et du Syndic pour l'organisation de ces assemblées :

Un temps considérable et beaucoup d'énergie ont été nécessaires pour vous accompagner dans cette nouvelle campagne de vote par correspondance, au travers des permanences, des appels téléphoniques et des échanges de courriels pour arriver à ce résultat.

Plusieurs résolutions ont néanmoins nécessité un passage en « deuxième lecture » qui aurait pu être évité avec un quorum plus élevé. Pour éviter cet écueil, votre participation doit être encore plus importante.

Le millésime 2021 est sur la troisième marche du podium de ces dix dernières années. Vous aviez fait mieux en 2018 avec 61,18% et encore mieux en 2016 avec 64,12% pour l'assemblée du Syndicat Principal. L'assemblée du 2 juin prochain sera l'occasion de relever le défi et faire en sorte que l'édition 2022 soit sur la plus haute marche du podium. **Objectif 65% ... et, pourquoi pas, 70% !**

D'ici, là, **nous vous remercions de bien vouloir actualiser vos coordonnées (numéros de téléphone, adresse mail)** soit en contactant les services de la Gérance : 01 39 55 55 45, soit en les inscrivant directement sur votre espace copropriétaire individuel myparly2.com dont l'identifiant est inscrit sur vos appels de fonds. Ces coordonnées nous ont été d'une très grande utilité pour atteindre cette participation élevée en 2021.

Plus vous serez nombreux à confier vos coordonnées, plus efficaces seront les communications relatives à la copropriété.

► **Jean-Philippe MOUGEOT
et Olivier DEHAUT
SCC - Syndic**



**Société Anonyme Immobilière de Construction : c'est la structure juridique d'origine dans laquelle les acquéreurs sont entrés dans la copropriété de Parly2. (57% des copropriétaires sont toujours aujourd'hui actionnaires de la SAIC).*

Résolutions / résultats des votes

N°	Résolution	Majorité	Résultat	% obtenu
1	Approbation des comptes de l'exercice 2020	Art.24	Adoptée	99,32 %
2	Quitus au Syndic	Art.24	Adoptée	94,41 %
3	Budget prévisionnel de gestion de l'exercice 2022	Art.24	Adoptée	97,84 %
4	Fonds de Travaux Obligatoire: (Point d'information sans vote)		sans vote	
5	Abondement complémentaire au fonds de travaux obligatoire 2021	Art.25	Adoptée	54,91 %
6	Appel complémentaire chauffage	Art.24	Adoptée	94,88 %
7	Appel complémentaire piscines	Art.24	Adoptée	79,25 %
8	Dispense de l'obligation de mise en concurrence par le Conseil Syndical Principal du contrat de Syndic	Art.25	Adoptée	48,85 %
9	Mise en conformité du règlement de copropriété - Choix d'un géomètre expert	Art.24	Adoptée	97,92 %
10	Validation des nouveaux tantièmes attribués à la tranche A7	Art.24	Adoptée	98,26 %
11	Futur énergétique de la copropriété de Parly2 - Désignation d'un Cabinet spécialisé	Art.25	Adoptée	54,50 %
12	Emprise demandée par la Mairie du Chesnay-Rocquencourt sur des parties communes de la copropriété	Art.25	Adoptée	49,36 %
13	Assemblées Générales - Modalités d'envoi des formulaires de Vote Par Correspondance	Art.25	Adoptée	57,60 %
14	Mandat donné au Conseil Syndical Principal	Art.25	Adoptée	56,47 %
15	Travaux piscine Opéra: ratification des travaux de mise en place d'une douche-pédiluve entrepris dans le cadre des travaux votés en 2019	Art.25	Adoptée	42,77 %
16	Travaux piscine SOLFERINO: remplacement des vitres du club piscine par des vitres sécurisées	Art.25	Adoptée	43,73 %
17	Tranche A3 - Autorisation donnée à la SCI KIRSTEN de modifier son espace poubelles	Art.26	Adoptée	55,98 %
18	Tranche A5 - Autorisation de travaux donnée à la SCI DAUPHINE (Actuellement Centre Commercial Saint Antoine - Actuellement LEADER PRICE)	Art.26	Adoptée	55,84 %

Quorum Résidences

RÉSIDENCE	Taux de participation (%)
AUTEUIL	59,23 %
BAGATELLE	69,85 %
BRETEUIL	48,34 %
CHAILLOT	56,53 %
CONCORDE	53,71 %
DAUPHINE	62,30 %
ETOILE	53,64 %
FOCH	41,51 %
GABRIEL	52,05 %
GARAGES G.1	77,84 %
GEORGE V	69,48 %
IENA	50,68 %
LA MUETTE	53,03 %
LONGCHAMP	62,48 %
LOUVRE	58,43 %
MAILLOT	48,95 %
MONCEAU	50,77 %
NEUILLY	56,64 %
ODEON	61,11 %
OPERA	44,58 %
ORANGERIE	59,51 %
ORSAY	57,25 %

RÉSIDENCE	Taux de participation (%)
PALAIS ROYAL	66,57 %
PASSY	67,20 %
PRE CATELAN	64,57 %
RANELAGH	51,98 %
RIVOLI	68,92 %
SOLFERINO	54,21 %
ST AUGUSTIN	56,13 %
ST CLOUD	54,85 %
ST GERMAIN	62,84 %
ST HONORE	52,57 %
ST JAMES	60,88 %
ST MICHEL	45,31 %
TROCADERO	60,66 %
TUILERIES	56,45 %
VARENNE	50,18 %
HALL DE VENTE	100,00 %
HOTEL BUREAUX	100,00 %
C Ccial MOXOURIS	100,00 %
C Ccial MAISON BLANCHE (MLK)	100,00 %
C Ccial ST ANTOINE	100,00 %
Centre Hippique	100,00 %
C Ccial Principal	100,00 %

Assemblées Générales 2021 : un bon cru...

Syndicats secondaires

Pour cette campagne 2021, les assemblées générales des Syndicats Secondaires se sont tenues en présentiel à l'exception de la Résidence ETOILE qui a préféré organiser la sienne en vote par correspondance unique.

27 Assemblées ont réuni un quorum supérieur à ceux de la campagne 2020

► Quorum

Le quorum moyen AG SS 2021 est à 56,53 %, supérieur à 2020 (50,79%).
Le quorum le plus élevé a atteint un score de 76,24 %.
Six résidences ont atteint un quorum supérieur à 70 %.

Douze résidences sont restées sous les 50%. C'est mieux qu'en 2020 (18) et qu'en 2019 (14) mais moins bien qu'en 2018 (5). **Pour cette raison, certains travaux n'ont pas pu être adoptés, faute d'une majorité suffisante pour atteindre le seuil nécessaire pour une deuxième lecture et malgré un vote globalement favorable aux projets présentés.** Exemples : rénovation de cage d'escalier, interphone, etc.

Néanmoins, la majorité des travaux présentés a pu être approuvée :

► Travaux votés

55 (42 en 2020)	bâtiments (intérieur ou extérieur ainsi que les balcons)
41 (39 en 2020)	espaces verts
6 (22 en 2020)	toitures ou leurs accessoires
14 (12 en 2020)	sécurité
21 (15 en 2020)	allées et leurs abords
5 (10 en 2020)	éclairages extérieurs
23 (8 en 2020)	canalisations
17 (7 en 2020)	ascenseurs*

* dont une résidence qui a décidé de remplacer ses ascenseurs (54 ans) par des équipements neufs.

► Fonds travaux obligatoires (FTO)

- 13 résidences ont voté un taux supérieur (jusqu'à 13,8 % du budget) aux 5% réglementaires
- 1 résidence a suspendu sa cotisation pour 2022 (travaux importants par ailleurs)
Toutes les autres résidences ont donc appliqué le taux minimum de 5% du budget de fonctionnement.
Au total, **745.000 €** seront appelés à ce titre en 2022 et viendront compléter les FTO des 36 résidences.

Cette campagne 2021 montre une nouvelle fois l'intérêt des copropriétaires pour l'entretien de leur patrimoine et la confiance qu'ils ont dans les propositions faites par les Conseil Syndicaux qu'ils ont suivies très majoritairement avec un total de **2.840.000 € de travaux votés cette année.**



► Olivier DEHAUT

2022, année des choix énergétiques.

Nous savons tous aujourd'hui à quel point il est nécessaire de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre afin de préserver notre planète. De nombreux secteurs sont concernés mais la consommation énergétique excessive est massivement pointée du doigt tant dans l'industrie que dans les bâtiments.

Ce dossier présente la démarche énergétique dans laquelle s'engage notre copropriété dès 2022.

Les objectifs sont doubles :

1. Faire baisser le coût de la chaleur en recourant majoritairement à la géothermie

La copropriété bénéficiera d'économies réelles sur le chauffage.

Le projet de géothermie détaillé dans le premier article décrit le travail d'étude à divers niveaux pour permettre à la copropriété de Parly2 de retenir cette solution pour l'avenir : le choix du terrain est le premier pas...

2. Moins consommer pour réduire la facture. Et comment ?

Il sera également nécessaire de baisser la consommation de chauffage et d'améliorer l'isolation des bâtiments pour valoriser leur Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). C'est l'objet de la deuxième partie de ce dossier : la rénovation des parties communes des bâtiments, associée aux travaux de rénovation énergétique des particuliers. Ces travaux de rénovation, au niveau global ou individuel, peuvent être assortis de subventions et d'aides susceptibles d'évoluer avec la législation dans les deux prochaines années.



Le futur énergétique de Parly2... Un projet qui se creuse.

En droite ligne des précédents articles consacrés au futur énergétique de Parly2 qui relataient la nécessité pour la copropriété d'écrire son avenir énergétique (fin du contrat de chauffage en 2025, prise en compte des éléments climatiques, évolution du coût des énergies fossiles, bilan des installations existantes et mise à niveau, définition d'objectifs en matière de transition énergétique mettant en jeu une énergie renouvelable, ...), plusieurs séances de travail et d'échanges ont eu lieu depuis cet été avec ENGIE SOLUTIONS, porteur du projet de Géothermie, EGIS, cabinet conseil pour la copropriété, ENERGIE & SERVICE, cabinet conseil de la copropriété pour le suivi du fonctionnement du contrat de chauffage actuel et également la Ville du Chesnay-Rocquencourt.

Les contours du projet se dessinent progressivement avec, comme première pierre à l'édifice, le choix du terrain.

Priorité est donnée, parmi 3 sites potentiels, au terrain situé dans le volume de la bretelle d'accès à la RD 307 depuis la RD 186.

Conditionné à des contraintes de trafic, tant en phase de forage que d'exploitation du puits, ce terrain – propriété du Département des Yvelines – présente l'avantage d'être éloigné des habitations et, hormis en phase travaux de forage, de limiter son impact visuel dans le paysage urbain.



Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDER), lancé par la Ville du Chesnay-Rocquencourt avec le concours et l'accompagnement de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a pour objet de mettre la question énergétique au cœur du projet de territoire communal à travers, notamment, des objectifs de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet de puits géothermique porté par ENGIE SOLUTIONS s'intègre totalement dans cette démarche portée par la ville.

Le recours à l'énergie géothermale engendrera des modifications et des adaptations indispensables des installations actuelles de chauffage de Parly2.

Ainsi, il faudra raccorder la centrale géothermique **directement** à la chaufferie située rue Cimarosa.

De même, les chaudières à gaz **actuellement en service** devront être remplacées car elles ont en moyenne une cinquantaine d'années **et leur performance « écologique » n'est plus en phase avec les exigences d'aujourd'hui.**

Les sous-stations seront optimisées afin de diminuer le plus possible la température d'eau de retour vers la chaufferie.

Enfin, les températures et les débits d'eau chaude seront optimisés.

Il s'agit en effet d'atteindre, voire de dépasser, un taux minimum de 65 % de l'énergie renouvelable (géothermie) imposée par l'ADEME, nécessaire au fonctionnement du réseau de chaleur et ce, afin de rendre le projet éligible aux subventions correspondantes.



Par ailleurs, les études sur l'évaluation du bâti existant pour ce qui concerne ses performances énergétiques (isolation thermique, mise à jour des études précédentes...) et les pistes d'amélioration, sont en ordre de marche. Les résultats devraient être présentés au groupe de travail vers la fin du premier trimestre 2022.

Un point complet sur l'évolution du projet sous tous ses aspects : techniques, commerciaux, économiques et contractuels a eu lieu **en fin d'année 2021**.

Les étapes d'avancement et de validation du projet sont les suivantes :

- ▶ **1.** Tenue d'une Assemblée Générale de la Copropriété spécialement dédiée au projet global envisagée au dernier trimestre 2022 ;
- ▶ **2.** Dépôt du permis de forage du puits dès janvier 2023, compte-tenu du délai d'instruction de 6 mois qu'il réclame ;
- ▶ **3.** Début du forage : avant novembre 2023, compte-tenu de la durée de validité de 3 ans du Permis Exploration Recherche déposé par ENGIE SOLUTIONS fin 2020.

▶ **Jean-Philippe MOUGEOT**

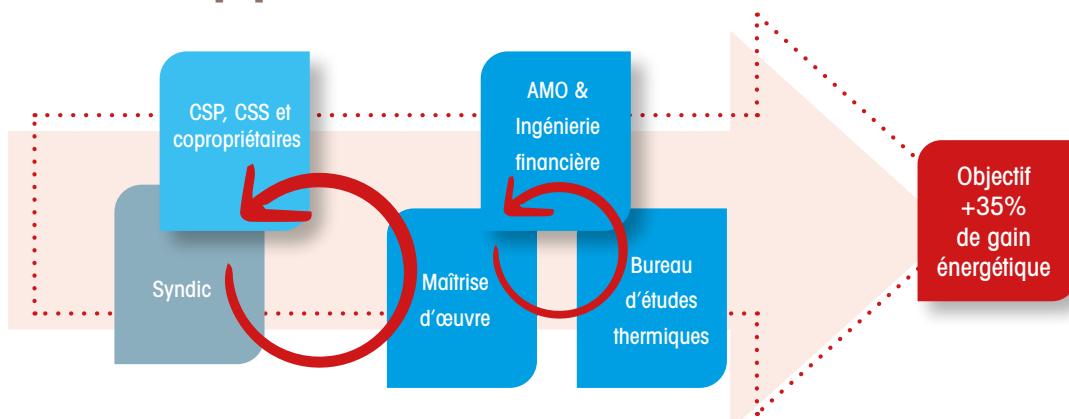
Rénovation énergétique sous son angle financier

La rénovation thermique des bâtiments existants est essentielle. Les rénovations sont moins fréquentes dans l'habitat collectif que dans l'habitat individuel, surtout dans le secteur privé car leur mise en œuvre y est plus complexe. Les travaux à réaliser pour rendre un bâtiment performant énergétiquement dépendent de sa date de construction, de sa localisation, de son état initial, mais en copropriété, surtout de l'engagement des copropriétaires et des gestionnaires. Une rénovation bien menée conduit à un triple bénéfice :

- ▶ des économies d'énergie et donc des factures moins élevées,
- ▶ un meilleur confort,
- ▶ une augmentation de la valeur patrimoniale du bâtiment.

Pour partir du bon pied sur ce type de projet il est nécessaire de s'appuyer sur la volonté de copropriétaires sensibilisés et motivés ; d'établir une communication régulière auprès de l'ensemble de la copropriété, ainsi que de constituer une équipe complète afin d'être accompagné sur les différents aspects de la rénovation : un bureau d'études thermiques, un ingénieur financier, une maîtrise d'œuvre spécialisée et éventuellement un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) sur les projets les plus importants.

Un travail d'équipe



La solution la plus efficace reste bien souvent une révision organisée et adaptée de certains éléments de l'immeuble s'appuyant sur une vision globale. Elle peut être étalée si nécessaire sur plusieurs années afin de rendre l'investissement possible pour l'ensemble des copropriétaires. Cela implique d'avoir un plan cohérent pour optimiser les bénéfices des travaux.

Dans ce contexte, il a été décidé pour Parly2 d'actualiser l'étude MANEXI, faite en 2010, en collaboration avec l'architecte sur l'ensemble du bâti, pour en connaître les points faibles concernant l'isolation thermique et donc pour cibler les points prioritaires. Cela devrait permettre d'estimer le coût des travaux et de proposer un plan d'investissement pour se rapprocher des normes actuelles et surtout pour bénéficier des aides en vigueur, tant pour isoler nos bâtiments que pour le mode de chauffage si la géothermie était retenue. C'est également dans ce cadre qu'il a été procédé au calorifugeage des canalisations montantes d'eau froide et chaude et des planchers bas des immeubles et ceci grâce aux CEE - Certificats d'Économie d'Énergie pour un coût de 0 € pour les copropriétaires.

Ceci ne dispense pas l'initiative de copropriétaires qui engagent des travaux sur leurs parties privatives : en participant à cette économie d'énergie, ils bénéficient de réductions d'impôts.



Évolutions législatives dans l'immobilier ancien

Refonte permanente des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) : VOIR ADEME CEE

RAPPEL : L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment.

- ▶ Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE
- ▶ Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante

ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand

- ▶ Les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et à restituer à l'administration à la fin de chaque période
- ▶ **Si l'objectif n'est pas atteint,** le fournisseur d'énergie doit verser de fortes PENALITES

La 5^{ème} période des CEE débute le 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 4 ans. Les CEE viennent en complément d'autres aides, comme « Ma Prime Renov ».



1^{er} juillet 2021 : refonte du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)

- ▶ Comparaisons améliorées entre logements similaires
- ▶ Interdiction de mise en location des étiquettes G et F d'ici 2023 et 2028
- ▶ Ancien DPE pour les plus de 200 lots, valide jusqu'au 31/12/2024

Les principales échéances du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) collectif : entrée en vigueur

- ▶ Copropriétés de plus de 200 lots : au 1^{er} janvier 2024,
 - ▶ Pour celles entre 50 et 200 lots : au 1^{er} janvier 2025,
 - ▶ Moins de 50 lots : au 1^{er} janvier 2026,
- Durée de validité 10 ans



MaPrimeRénov' Copropriété
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les aides

Ma Prime Rénov' Copropriété

Conditions générales

- ▶ Avoir un projet de travaux permettant plus de 35% de gain énergétique
- ▶ Propriétaires occupants et bailleurs
- ▶ Pas de contrainte de durée d'occupation du logement

Postes concernés

- ▶ Isolation des façades et toiture – Ventilation – Fenêtres (uniquement si remplacement de simple vitrage !)

Montant

- ▶ 25% des travaux
- Maximum : 3 750 euros
- + Primes individuelles
- Très modestes : 1 500 euros**
- Modestes : 750 euros**

Autres aides

- ▶ TVA 5,5% (au lieu de 20%)
- ▶ CEE : certificat d'économie d'énergie
- ▶ Département
- ▶ Caisses de retraites - Action logement - CAF
- ▶ Bailleurs : déduction fiscale

Le ministère du Logement a annoncé qu'il allait soutenir un amendement de sa majorité parlementaire à l'Assemblée nationale **pour prolonger l'éco-prêt à taux zéro, dans le cadre de la loi de finances (PLF) pour 2022.**

L'éco-PTZ, qui est un prêt bonifié ne produisant aucun intérêt, accordé sans conditions de ressources aux ménages engageant des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, devait s'éteindre à la fin de l'année 2021. Un amendement au PLF (Projet de Loi de Finance), porté par le député LREM Anthony Cellier, a donc été adopté à l'Assemblée pour le prolonger de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2023. Mais, surprise, en plus de le proroger, l'amendement consacre aussi un petit lifting au dispositif.

En premier lieu, à partir du 1^{er} janvier 2022, le plafond de l'éco-PTZ est passé de 30.000 à 50.000 euros pour les rénovations globales, c'est-à-dire lorsque l'emprunteur engagera un bouquet de travaux. Dans ce cas, la durée du prêt pourra même être allongée à 20 ans, contre 15 ans en 2021. Une mesure destinée à encourager les Français à se lancer dans des travaux plus ambitieux et plus performants, afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de rénovation de l'ensemble du parc de logements au niveau "bâtiment basse consommation" (BBC), comme le veut la loi énergie et climat de 2019. Ensuite, et c'est également une bonne nouvelle pour les propriétaires qui lanceront des travaux en 2022 : l'amendement prévoit une meilleure articulation entre l'éco-PTZ et MaPrimeRénov'.



En janvier 2022, le parcours des ménages souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique va être simplifié grâce à la création d'un service public dédié.

Les aides seront en outre ajustées de manière à orienter les ménages vers des rénovations ambitieuses. Dans un premier temps, les démarches vont être simplifiées par la mise en place le **1^{er} janvier 2022** d'un tout nouveau service public de la rénovation énergétique. Baptisé "**France Rénov**", il sera totalement gratuit et s'articulera autour d'un site internet

dédié, d'une plateforme téléphonique, ainsi que d'un réseau de 450 guichets répartis sur tout le territoire.

Ce service réunira sous une même bannière les conseillers du réseau **FAIRE***, jusqu'ici animé par l'ADEME, et les opérateurs de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

► **Objectif** : accompagner les Français tout au long de leur projet en leur apportant des conseils neutres et personnalisés, afin de les encourager à se lancer.



***FAIRE, c'est le service public qui vous guide gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique.**

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE qui vous accompagnera dans votre projet.

<https://www.faire.gouv.fr/>

► **Anne COQUIER**

MBS MENUISERIE

CRÉATION • RÉNOVATION • REMPLACEMENT



Contact : **MBS SAS**
5 rue de la Vallée Yart
78640 Saint germain de la Grange
☎ 01 30 55 05 65
✉ mbs.sarl78@gmail.com



Menuiserie bois

- Baie Fenêtres et portes fenêtres
- Baies coulissantes et basculantes
- Créations d'aérations (mise aux normes)
- Parquets collés et flottants
- Volets roulants

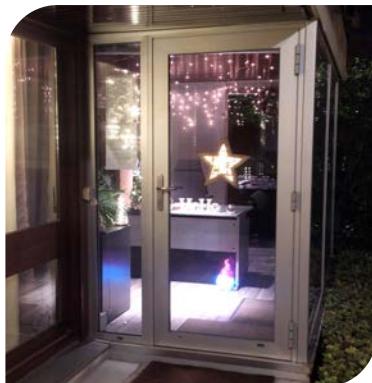
Serrurerie

- Réparation ou remplacement de serrures multi-points
- Portes blindées (appartement et cave)



Marc Chochois, intendant à Pré-Catelan.

Marc est originaire du Pas-de-Calais, sa vie professionnelle au sein des « copros » commence en 2014. Il rejoint la région parisienne 3 ans plus tard. Il semblerait qu'il ait eu très vite le désir de venir travailler à Parly2. Lorsqu'on lui demande ce qui l'a attiré chez nous, il répond tout naturellement : l'environnement, le cadre et le fait que les résidences soient parfaitement entretenues (bâtimens et espaces verts...).



Fort de cette décision et de sa volonté de prendre un poste d'intendant à Parly2, il postula spontanément et obtint la résidence Opéra en 2018 puis rejoignit une résidence plus grande, Pré-Catelan, avec un logement plus spacieux, dans une résidence située à la limite de Versailles il y a un peu plus d'un an, à un moment où sa vie personnelle évolue.

Il a pris ses marques assez rapidement au sein de la copropriété, le travail lui plaît, il aime le contact avec le conseil syndical et les résidents qui se passe très bien la majeure partie du temps. Ce qui est important dit-il. La période de confinement a été un peu compliquée ; il garde, pour le travail, le souvenir d'une période difficile.

La diversité des activités dans le poste lui apporte beaucoup sur le plan professionnel. Toutefois, son regret est de ne pas avoir trouvé une organisation informatique plus performante que le téléphone portable pour les échanges ; il aimerait disposer d'un ordinateur dédié et pouvoir créer une base de données afin de faciliter la gestion des informations avec les résidents et les entreprises (relances par exemple, suivi des dossiers).

Il a découvert à Parly2 un grand respect du personnel, de l'estime, de la bienveillance et une communication facile à tous les niveaux.

Enfin et pour conclure, un intendant heureux à Pré-Catelan !

► **Propos recueillis par Marie LECLUSE**

SPÉCIALISTE DES CUISINES DE QUALITÉ DE PARLY 2

SAVOIR-FAIRE FAMILIAL DEPUIS 1981



ARCHITECTES
D'INTÉRIEUR
WWW.CULINELLE.FR

Culinelle

4 & 29 RUE DE VERSAILLES
78150 LE CHESNAY
01 39 55 22 41

Les piscines de Parly2 : nouvelle saison perturbée !



Après une saison blanche imposée par la crise sanitaire en 2020, les copropriétaires se sont donnés les moyens de pouvoir profiter de leurs piscines en 2021 en décidant (Assemblée Générale du Syndicat Principal du 20 décembre 2020) de les équiper de douches extérieures et de pédiluves et de se doter des moyens financiers nécessaires pour les ouvrir en mode « crise sanitaire ».

Malgré des démarches entamées dès le lendemain de l'assemblée, l'instruction du dossier par le bureau d'étude, les discussions avec les entreprises retenues et les échanges nécessaires avec les Conseils Syndicaux pour choisir les options proposées et décider d'aménagements complémentaires pour améliorer les projets ont pris du temps et les premiers chantiers n'ont pu démarrer que fin avril. Les plannings des entreprises ont été contraints par la crise sanitaire (3^{ème} confinement, notamment), laquelle a pesé également dans les décisions des Conseils Syndicaux pour les piscines ETOILE et LONGCHAMP. La décision de déclenchement des travaux pour ces deux piscines n'a été prise que mi-juin, décalant la réalisation des travaux.

Malheureusement, certains bassins auront été fortement pénalisés par des fuites décelées à la mise en eau et qu'il était impossible de laisser en l'état (outre le coût de l'eau perdue, laisser fuir

sans réparer aurait pu avoir des conséquences plus lourdes sur la structure du bassin lui-même, voire sur les bâtiments environnants). Pour cette raison, l'ouverture d'ORANGERIE a été décalée d'un mois supplémentaire, SOLFERINO n'est restée ouverte que 3 semaines (12 au 30 juillet) et NEUILLY est restée fermée, le montant des travaux étant trop important.

Les piscines CONCORDE, FOCH et OPERA ont finalement ouvert le 9 juillet, ETOILE et LONGCHAMP le 23 juillet et ORANGERIE le 3 août.

Côté COVID, le syndic a rédigé un protocole sanitaire que le Conseil Syndical Principal a accepté le 20 mai. Ce protocole, contraignant (tranches horaires imposées, fréquentation limitée, etc.) a pu être allégé, les autorités nous libérant des contraintes à partir du 1^{er} juillet. L'obligation de la douche savonnée a été maintenue, tout comme le contrôle strict des cartes à l'entrée. Le nombre de visiteurs et de baigneurs est demeuré sous surveillance (pour éviter les surnombres) et le respect des distanciations et des gestes barrière a été également imposé.

La saison s'est achevée le 19 septembre et, malgré tous ces événements et une météo maussade, les piscines de Parly2 auront pu accueillir 11 883 visiteurs pendant 73 jours (404 journées sur l'ensemble des piscines), avec un pic de fréquentation de 222 visiteurs sur LONGCHAMP le 5 septembre.

A noter qu'outre les aménagements imposés par la crise, les travaux votés lors des assemblées générales antérieures ont été réalisés. Plusieurs bassins sont désormais équipés d'un volet roulant (CONCORDE, OPERA, LONGCHAMP) et d'importants travaux de rénovation ont été réalisés sur OPERA.

Rendez-vous pour la saison 2022, espérons sans COVID.

Olivier DEHAUT



Douche extérieure



Bassin équipé d'un volet roulant

Un rafraîchissement collectif pour Parly2 ?

La tendance est à l'élévation des températures, voire à l'allongement des périodes estivales.

Dans ce contexte ressenti par tous, la question du rafraîchissement des lieux de vie et des appartements de Parly2 se pose.

Cet écho de « trop chaud » aura tendance à croître dans le futur et déjà, quelques installations ont été réalisées sans l'accord préalable du Syndic et s'inscrivent en décalage avec le règlement de Parly2 et l'harmonie de la Copropriété.

Dans un premier temps et pour éviter toutes dérives, une solution individuelle a été élaborée par l'architecte de la Copropriété. Le cahier des charges correspondant a été validé en Assemblée Générale 2020.

Depuis, le Conseil Syndical Principal a diligenté une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une installation commune qui permettrait à tous ceux qui le souhaitent de se raccorder et ce, dans le respect de l'harmonie de Parly2.

Toutes les solutions ont été envisagées pour ne retenir que celles qui seraient le mieux adaptées aux besoins des Parlysiens, tant sur le plan technique que réglementaire et également financier.

Solution	Retenue	Écartée
A : Système « Multi-Split » en toiture	X	
B : Système « Groupe de production d'eau glacée »	X	
C : Système « Raccordement aux Réseaux Urbains »		X
D : Système Groupe Froid Réversible Commun (P.A.C.)		X
E : Système « Multi-Split Balcon »		X
F : Système « Climatisation mobile »		X
G : Système « Puit canadien »		X
H : Système « Géocooling passif »		X
I : Boucle d'eau tempérée		X

Sur les 9 pistes étudiées, 2 solutions ont été retenues

Solution A : Système « Multi-Split » en toiture

Si cette orientation technique présente l'avantage de la simplicité avec la Production, la Distribution, le Raccordement à l'appartement et la Ventilation entièrement gérés de manière privative, c'est justement cette dimension exclusivement privative qui la rend inadaptée au respect du Règlement de Copropriété de Parly2...

Il n'est donc pas possible de donner une suite favorable à cette piste.

Solution B : Groupe de production d'eau glacée en toiture

Contrairement à la précédente solution, il est ici question d'une installation commune à tous les copropriétaires d'un bâtiment.

De fait, la mise à disposition de branchements au droit de chaque appartement imposerait de cheminer dans les parties communes verticales et horizontales de chaque bâtiment et de placer l'unité de production en toiture.

Un cahier des charges spécifique devrait alors être réalisé pour « intégrer » au mieux les contraintes d'installation.

En découle un coût global très dissuasif d'un tel équipement qui s'avère plus adapté aux bâtiments industriels, de bureaux ou de centres commerciaux. Et ce, non-compris les installations privatives intérieures (caissons de soufflage) et le traitement des eaux de condensat qui seraient nécessaires.

	Solution A : Multi-Split	Solution B : Groupe Froid
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Individualisation du système - Faible niveau sonore dans les logements - Faible taille des tuyauteries - Passages verticaux aisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique optimisée - Maintenance facilitée
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Canalisations fréon présentes dans les logements - Technique de « frigoristes » - Dépendance totale au constructeur : DAIKIN, TOSHIBA, MITSUBISHI - Réseau de condensats à rejeter dans les chutes existantes - Nombreuses contraintes dues à la maintenance - Encombrement terrasse 	<ul style="list-style-type: none"> - Gros travaux - Charge excessive en terrasse pour Groupe Froid - Une machine pour l'ensemble de l'immeuble : risque de panne générale - Réseau de condensats à rejeter dans les chutes existantes - Encombrement circulation - Coût de l'installation

Conclusions

Le Conseil Syndical Principal a considéré que la complexité du projet et le montant des investissements à envisager pour chacun des 278 bâtiments étaient trop importants pour donner une suite favorable à ce projet.

Est-il également besoin de préciser que ce type d'équipement énergivore ne s'inscrirait pas en droite ligne des solutions que Parly2 étudie dans le cadre de la transition énergétique de la Copropriété.

L'unique solution reste donc l'utilisation de climatiseurs individuels dans le respect strict du cahier des charges correspondant. Il est disponible auprès du Syndic et sur le site internet de la copropriété (www.parly2.com).

Commission mixte Mairie du Chesnay / Copropriété de Parly2 Synthèse des échanges du 06 /12 /2021

Après la période particulière de crise sanitaire où les réunions en présentiel étaient exclues, les rencontres régulières entre la Copropriété et la Commune ont repris. Synthèse de la dernière Commission.

Sujet évoqué

Réponse Mairie



Élargissement du trottoir au droit du magasin Lapeyre sur une emprise de la copropriété.

Le souhait de la Mairie est de mettre aux normes PMR l'arrêt des bus et de permettre une zone d'attente plus aisée des usagers.

Une convention de mise à disposition d'une bande d'1 mètre de large sera proposée aux copropriétaires lors de la prochaine AG du Syndicat Principal.

Les conditions de cette mise à disposition et les compensations vont être négociées.



SDMU (Shéma Directeur des Mobilités Urbaines).

Le projet présenté par la Municipalité a soulevé un certain nombre de questions dans les résidences de Parly2 :

- ▶ Avenue Charles de Gaulle (entre la Place du 18 juin et le carrefour de l'Europe)
- ▶ Sens unique sur des artères à deux voies entre le Plateau Saint-Antoine et la Rue de Glatigny
- ▶ Sens unique Rue du Hameau
- ▶ Sorties Rue Vaneau et Rue La Bourdonnais sur Avenue Dutartre

Le Maire indique que ce projet n'est pas figé, et que des expérimentations préalables et réversibles seront réalisées là où des interrogations demeurent :

- ▶ Test de mise en 2 x 1 voie, avec possibilité de retour en 2 x 2 voies + piste cyclable si le test n'est pas probant.
- ▶ Mise en place sous forme d'expérimentation.
- ▶ La Mairie souhaite mettre en place une piste cyclable ; mais est d'accord pour vérifier que cela n'induit pas un excès de circulation dans les voies de Parly2.
- ▶ Désaccord de la Copropriété pour installer un stop supplémentaire au passage de la voie cyclable. Une autre solution sera recherchée.



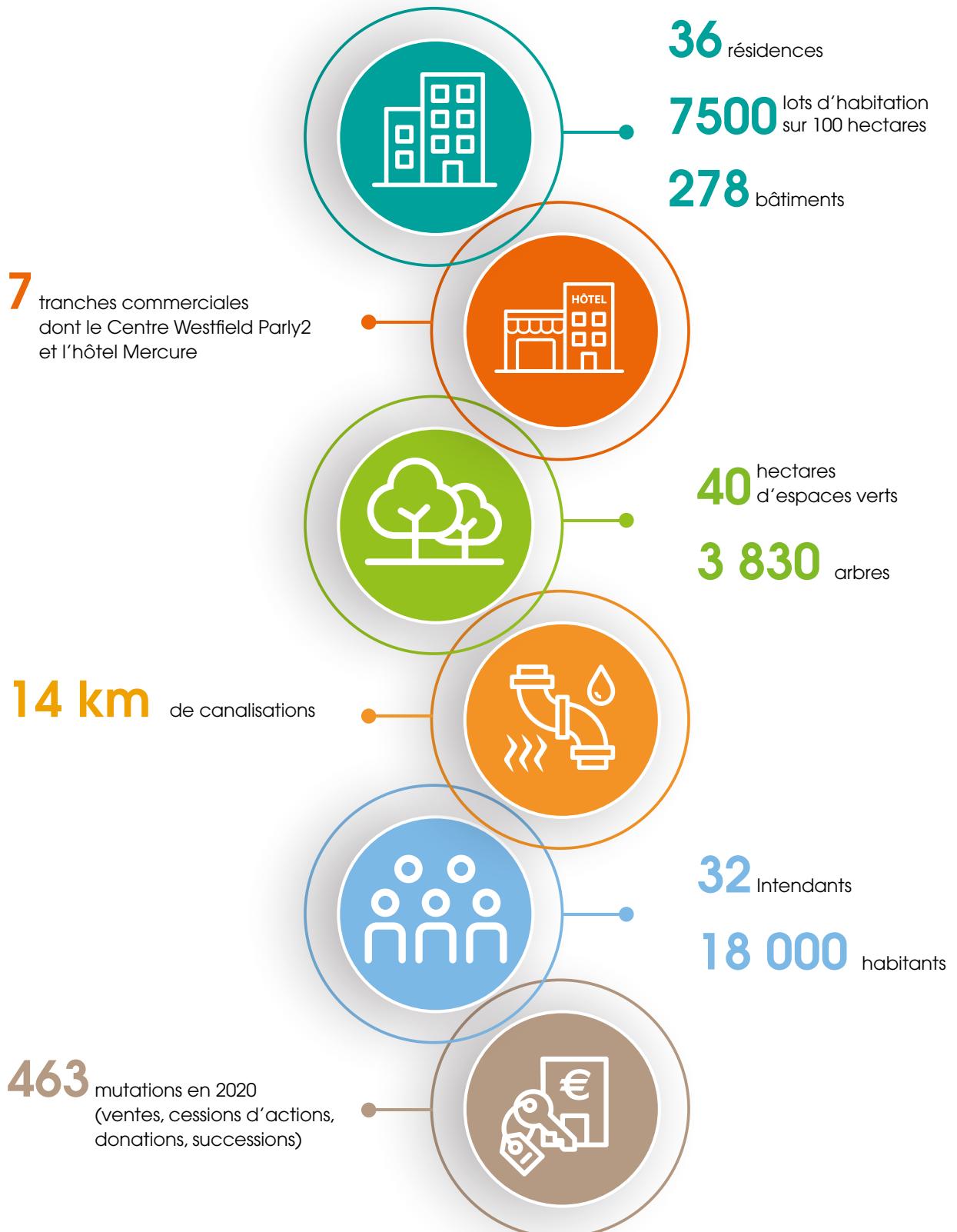
Circulation.

- ▶ Panneau publicitaire et passage protégé dangereux rue des Sports
- ▶ Stationnement aux abords de l'Établissement Blanche de Castille
- ▶ Circulations Rue du Docteur Audigier

- ▶ Accord de la Mairie pour régler le problème
- ▶ La Mairie a préparé un projet d'aménagement permettant de sécuriser les cheminements piétons, d'assurer le retournement des voitures Avenue de la Bretèche et de créer des places de stationnement minute supplémentaires.
- ▶ Le Bureau demande la reprise d'une étude sur ce sujet

Le saviez-vous ?

Parly2 est la plus grande copropriété d'Europe !



Méditation, yoga, développement personnel au Centre culturel de Parly2 avec Méditation en Yvelines.

Dans le numéro 95 de la Lettre de Parly2, nous vous avons présenté Véronique Cheynet-Cluzel et l'Association Méditation en Yvelines (AMY) qui rejoignait le Centre Culturel. La pandémie est venue bousculer le programme. Le contexte actuel a permis de reprendre avec dynamisme.



Vous souhaitez suivre les séances au Centre culturel de Parly2 ?

AMY propose des formules pour adultes, adolescents et enfants suivant un programme réalisé par Véronique Cheynet-Cluzel.

NOUVEAU :
stages pour les
enfants et les
adolescents

► **Initiations et présentations (gratuites)**

Atelier découverte de la méditation en pleine conscience (Mindfulness)

► **Programmes complets de 8 semaines**

► **Séances hebdomadaires de pratique :**

Méditation, méditation en pleine conscience, yoga

► **Evènement :**

U.Lab Management (enseignement du MIT¹) avec MOOC² gratuit

SPÉCIAL !
Mindfulness :
journée entière
de pratique
intensive

¹ MIT Massachusetts Institute of Technology (Cambridge USA)

² MOOC Massive Open Online Course, cours à distance avec grand nombre de participants

Les animatrices

Véronique Cheynet-Cluzel

Coach diplômée du Center for Mindfulness intégré au MIT (cf. Lettre de Parly2 n°95).

Pendant la fermeture du Centre, Véronique a participé à des activités remarquées : création d'un programme de six méditations « S'accomplir avec les émotions » dans l'application mobile Petit BamBou et soutien bénévole au personnel hospitalier de Parly2.

Barbara Foucault

Psychologue diplômée de l'Éducation Nationale.

..... Un espace anti stress



..... Les séances ont lieu au
Centre Culturel de Parly2
square Poussin



► Deux salles dédiées. Des coussins de méditation, fabriqués en France dans la tradition du zafu, des tapis de yoga, une atmosphère douce et sereine. Des sièges à l'occidentale pour ceux qui préfèrent. Un coin de convivialité pour échanger autour d'un thé.



La Lettre de Parly2 a rencontré Véronique Cheynet-Cluzel dans ses locaux



LLP2 : Qui vient au Centre Culturel et que recherchent vos premiers participants ?

VCC : Les participants à l'atelier découverte puis aux groupes de fin de journée sont de profils très divers : débutants ou non, de tous âges, en activité professionnelle ou non - en entreprise, enseignant, étudiant, psychologue... Ce qui compte, c'est l'instant présent. Il est très important de savoir quelle est l'intention quand on médite. Les participants sont souvent motivés par la recherche d'une meilleure connexion corps/esprit, d'une meilleure santé par une plus grande présence corporelle, l'élimination du stress, la recherche d'un apaisement.



LLP2 : Le confinement vous a très vite arrêtée après l'ouverture au Centre Culturel. Vous avez trouvé des formules pendant cette période ?

VCC : Nous avons effectivement réalisé quelques éléments de programme en mai et juin 2020 quand les conditions sanitaires l'ont permis. Puis le Centre a été fermé. J'ai organisé ensuite quelques séances en zoom, avec des personnes qui de fait ne se connaissaient pas. La reprise a satisfait le besoin de présentiel de chacun ! Il y a une belle dynamique de groupe, des échanges sur la pratique.



LLP2 : Le programme de 8 semaines se comprend aisément. Mais qu'est-ce que le U.Lab ?

VCC : C'est une autre facette du développement personnel et en équipe, plus orienté vers l'entreprise et les autres structures, mais ouvert à tous. Nous proposons la découverte de ce programme de mise en œuvre de projets innovants grâce aux méthodes créatives et collaboratives avec une partie en présentiel.

Un bel éventail de propositions pour mieux vivre dans la sérénité et le dynamisme !

Pour vous inscrire ou pour toute demande de renseignement

Message sur le site :
<https://www.meditationdanslaville.fr>

ou par téléphone : Véronique Cheynet-Cluzel 07 64 13 47 72



Propos recueillis par Marie-Françoise RIVET

Le Chaudron s'installe au Centre Martin Luther King



Tous les résidents de Parly2 connaissent maintenant le Centre Martin Luther King à travers le projet de 2018 qui n'a pas abouti faute de majorité suffisante lors de l'assemblée générale mais il faut croire que ce lieu devait quand même connaître une autre vie après toutes celles qui s'y sont succédées à l'intérieur. Ce bâtiment a non seulement besoin de vivre mais d'être rénové et entretenu.

En 2017 une association se crée "Les Amis du Chaudron". Leur projet : ouvrir un supermarché coopératif et participatif sur la région de Versailles.

Après avoir pris contact et trouvé un accord avec l'occupant officiel du Centre Martin Luther King (le Diocèse), les initiateurs de la création de cette association y trouveront leur point de chute.

Le Diocèse est bénéficiaire d'un bail emphytéotique depuis l'édification du bâtiment en 1970 conformément au souhait des demoiselles Poupinet qui avaient vendu ce terrain dans le cadre de l'extension de Parly2 à la condition qu'un centre culturel y soit construit. Compte tenu de son statut, le Diocèse peut mettre les locaux à la disposition d'un tiers.

Dans un premier temps, une convention d'occupation de 5 ans maximum a été signée en octobre 2019 entre le Diocèse et le Chaudron Coop pour une surface de 350 mètres carrés située dans l'aile gauche du bâtiment.

Cet accord a permis d'ouvrir un supermarché avec des produits bio, locaux ou régionaux en novembre de la même année.

Cet espace ne fonctionne qu'avec et pour les membres de la coopérative (Le Chaudron Coop SAS) qui sont actionnaires, personnel bénévole et seuls clients de la partie alimentaire. C'est dans ces conditions que démarre et continue à vivre le supermarché alimentaire coopératif et participatif depuis novembre 2019. A ce jour, les "chaudronniers" sont au nombre de 350.

Les ambitions de l'équipe initiatrice de ce projet ne s'arrêtent pas là, après la création de cette surface de vente réservée aux produits bio, locaux ou régionaux. Une nouvelle négociation avec le Diocèse leur a permis de bénéficier, en mars 2021, de 530 mètres carrés supplémentaires sur l'aile droite du bâtiment pour une durée de 15 ans.

L'utilisation de cet emplacement a ouvert la possibilité d'implanter une "Ressourcerie". Il y est proposé des vêtements et accessoires, de la vaisselle, des éléments de décoration... à des prix modérés. Cette surface n'est pas réservée uniquement aux membres de l'association mais ouverte à tous.

Une quarantaine de personnes accueillent les donateurs, trient les dons et mettent les produits en vente. Elles organisent également des journées participatives à d'autres associations caritatives (Secours Catholique par exemple). Dans l'avenir, cette équipe dynamique projette d'ouvrir un café et une cantine à but solidaire et participatif auxquels pourrait s'adjoindre une salle de réunion dans le même esprit.



Ces dernières ouvertures, quand elles se feront, verront pratiquement la fin de la remise en état du bâtiment qui se sera réalisée avec, tout naturellement, la participation financière du Diocèse auquel s'ajoute la valorisation du temps donné par les bénévoles de l'association et en lien avec les collectivités locales (le département des Yvelines, la Région Ile-de-France, Versailles Grand Parc et la Mairie du Chesnay-Rocquencourt).

L'association fait également appel à d'autres intervenants sur des projets concrets, par exemple, un accord avec le proviseur du lycée des métiers Jean Moulin pour les petites interventions : actuellement la remise en état de certains sanitaires en guise de travaux pratiques pour les élèves.

La volonté de rénover et de vouloir faire revivre cet endroit tout en apportant de l'aide et du confort de vie à ceux qui en ont besoin, voilà un beau projet ambitieux et généreux.



► **Marie LECLUSE**

Loggiarama

VITRERIE - MIROITERIE

78340 - LES CLAYES SOUS BOIS

DEPUIS LA CRÉATION DE PARLY2

QUALITÉ - RAPIDITÉ & EXIGENCE
Pour le professionnel et le particulier

MIROIRS - DOUBLES VITRAGES

DÉCOUPE DE VERRE - LOGGIAS

MAGASINS - VÉRANDAS

BOW-WINDOW

ALU - PORTES COULISSANTES

VOLETS ROULANTS - STORES INT/EXT



LOGGIARAMA : 6 rue du Président Kennedy, Z.I. du Chêne Sorcier - 78340 Les Clayes Sous Bois - Tél : 01 30 07 56 84 - Fax : 01 30 79 03 41
E-mail : loggiarama@wanadoo.fr - www.loggiarama.fr

Gérard Vanderschooten nous a quittés



Informaticien chez Bull, Gérard Vanderschooten était une personne altruiste, très impliquée dans le bénévolat depuis sa retraite : il a créé l'association le Web Pour Tous en 2018 (association située dans le Centre Culturel de Parly2) afin d'apporter une aide aux personnes peu ou pas habituées à l'informatique. Il a également participé à l'association AVF (Association des Villages de France) à partir de 2012.

Gérard Vanderschooten a été aussi bénévole au Collège Charles Péguy jusqu'en 2018, il souhaitait que les jeunes collégiens participent au Web Pour Tous.

Membre du CSS de Bagatelle à partir de 2012 en tant que correspondant informatique, il a assuré la formation des correspondants internet de la Copropriété au moment du passage au nouveau site internet de Parly2.

Nous assurons toute notre sympathie à sa famille.

Brèves

Livret d'Accueil de Parly2

Le livret d'Accueil a été « relooké » et est disponible au format numérique.

Il contient toutes les informations pratiques concernant l'organisation de la copropriété ainsi que les contacts et les numéros utiles.

Sur le site web, rubrique News :

www.parly2.com/le-livret-daccueil-evolue



La gestion des encombrants : rappel.

Il est nécessaire de rappeler que les encombrants "normaux", sans danger de pollution ou touchant à la sécurité, sont à déposer la veille ou le matin des jours de ramassage 2 mercredis par mois (voir les dates sur l'affichage dans les halls).

Par contre, chacun est responsable de l'évacuation des encombrants qui ne peuvent pas être emportés lors du ramassage.

Les encombrants qui n'ont pas pu être emportés le jour de l'enlèvement prévu (second et quatrième mercredis de chaque mois) nécessitent l'intervention d'une entreprise particulière.

Cette démarche représente un coût supplémentaire pour la résidence concernée.

Pour information, nous vous rappelons les adresses des déchetteries à votre disposition :

- ▶ Petite déchetterie : 14, rue St Germain
Le Chesnay-Rocquencourt
- ▶ Déchetteries Versailles Grand Parc : Rue Abel Gance ou 83 rue Clement Ader
Zac de la Croix Bonnet ZI le Pré Clos
Bois d'Arcy Buc

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la mairie du Chesnay-Rocquencourt.



Hall artistique

Une belle initiative pour décorer le hall de la résidence Passy : la sculpture de l'artiste Carlos Lorenzo nous accueille gracieusement...

Les autres associations présentes au Centre Culturel

Des nouvelles des deux associations présentées dans la Lettre de Parly2 (numéros 92 et 95).

AVF Accueil des Villes Françaises : scrabble, scrabble duplicate (scrabble de groupe), conversation anglaise, chant, atelier mémoire. Michèle VANDERSCHOOTEN a étendu les activités avec un atelier de poésie, proposé une fois par mois.

Le Web pour Tous : soutien personnalisé - aux débutants ou non - pour l'utilisation des outils (micro ordinateurs, tablettes, Smartphones...) et logiciels ou services de communication (Windows, internet, courrier électronique, traitement de photos et images...). Après le décès du regretté Gérard VANDERSCHOOTEN, président fondateur de l'association, Muriel DURAND, déjà membre du Conseil d'administration de l'association en tant que trésorière, a pris la relève. Les sessions ont lieu trois fois par semaine.

Centre Commercial Parly2 - 78150 Le Chesnay - 01 39 54 21 21



Une nouvelle vision de la vie

MOI, je peux choisir mon opticien les yeux fermés !

Votre opticien s'engage

Qualité de service certifiée
AFNOR Certification



POUR LA SANTÉ DE VOS YEUX, EXIGEZ UN OPTICIEN CERTIFIÉ par AFNOR Certification

Choisir un opticien certifié par **AFNOR Certification**, c'est la garantie d'une qualité de service reconnue par les autorités et partenaires de santé et les consommateurs. Cette certification est contrôlée chaque année, sous anonymat, par l'organisme indépendant **AFNOR Certification**.

www.optic2000.com

QUE LA NOUVELLE ANNÉE VOUS APPORTE LES CLEFS
POUR OUVRIR LES VOIES DE TOUS VOS PROJETS



Mandat de vente exclusif :
ça déménage !

By
LE MAJORDOME
DES LIEUX DE VIE

By
CPH IMMOBILIER



CPH
IMMOBILIER

Nous vous offrons votre déménagement ! *

*conditions disponibles dans votre agence CPH IMMOBILIER
Offre disponible pour tout mandat exclusif signé entre le 01/01/21 et 31/12/22.
Offre donnant droit à une réduction chez notre prestataire « Le Majordome »
à hauteur de 10% TTC du montant total de la prestation d'agence signée au
compromis et limitée à 2 500 € TTC.



offre CPH immobilier
en partenariat avec :

www.lemajordome.fr

LE MAJORDOME
DES LIEUX DE VIE

➔ **AGENCE du CHESNAY**

2, avenue Charles-de-Gaulle
BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex
Tél. : 01 39 63 67 51
parly2@cph.fr

➔ **AGENCE du C.C. PARLY 2**

Porte Saint Michel
Proche Décathlon
Tél. : 01 39 55 48 00
parly2@cph.fr